



ARRETE DRH 2025 -...1262.....

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME SOFA FATIMA – 8<sup>ème</sup> Adjointe**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Sofa FATIMA au rang de 8<sup>ème</sup> adjointe** au maire **CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** / - Madame Sofa FATIMA est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives au quartier de la Ravine Blanche, dans le cadre de la démocratie participative, de la sécurité, prévention, de l'hygiène et sécurité des ERP.**

A ce titre, elle est chargée :

- De la politique de démocratie locale, en particulier de faciliter les relations entre les autorités municipales et les habitants de ce quartier présentant des spécificités justifiant qu'un élu se consacre aux traitements des questions de proximité ainsi qu'à l'information et à la consultation des habitants sur les décisions qui les concerne,
- De veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie du quartier,
- D'organiser le dialogue avec les habitants, notamment par les rencontres et les conseils de quartiers en liaison avec les autres adjoints et conseillers,
- D'animer et de coordonner l'activité des conseils de quartier,
- De la mairie annexe de Ravine Blanche,
- De la sécurité, prévention,
- Déléguée aux commissions locales d'hygiène et de sécurité des ERP,
- Chargée de la politique d'hygiène, de sécurité et de salubrité des bâtiments publics.

Elle est également désignée, pour représenter le Maire dans les différentes commissions de sécurité et d'accessibilité en qualité de membre desdites commissions.

**ARTICLE 2** / - Madame Sofa FATIMA reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3** / - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 28 AVR. 2025  
Le Maire,

Notification faite le 28/04/2025  
Signature



Procédé de réception en préfecture  
074219740164-20250428-DRHAR25\_1262-AU  
Date de transmission : 28/04/2025  
Date de réception préfecture : 28/04/2025